

Championnats mondiaux juniors

49er et 49erFX

**Kingston (Canada)
du 28 juin au 2 juillet 2017**

**L'autorité organisatrice est CORK/Sail Kingston en collaboration
avec l'Association internationale de la classe 49er.**

AVIS DE COURSE

1. RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile* (RCV).
- 1.2 L'annexe P des RCV, *Procédures spéciales pour la règle 42*, s'appliquera.
- 1.3 Pour les finales, l'annexe Q de World Sailing (affichée sur le babillard officiel) a préséance en cas d'instructions contradictoires.
- 1.4 Les règles de classe et de championnat de l'Association internationale de la classe 49er, sauf celles qui ont été modifiées par l'avis de course ou les instructions de course, s'appliqueront.
- 1.5 Les prescriptions des autorités nationales ne s'appliqueront pas.
- 1.6 En cas de conflit entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais prévaudra.
- 1.7 Seule la publicité relative à la classe et à l'épreuve sera permise sur les deux panneaux inférieurs du foc; tous les concurrents devront afficher sur leur foc de la publicité approuvée par la classe 49er, selon la politique de World Sailing à cet effet.

2. PUBLICITÉ

- 2.1 Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 2.2 Seule la publicité relative à la classe et à l'événement sera permise sur les deux panneaux inférieurs du foc; tous les concurrents devront afficher sur leur foc de la publicité approuvée par la classe 49er, selon la politique de World Sailing à cet effet.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.1 Les concurrents devront se conformer au code d'admissibilité de World Sailing (règlement 19).
- 3.2 Les exigences de genre olympiques ne s'appliquent pas.
- 3.3 Les concurrents doivent avoir moins de 23 ans en date du 31 décembre 2017.
- 3.4 Les concurrents doivent être membres de l'Association internationale de la classe 49er et avoir acquitté leur cotisation.
- 3.5 Pour profiter du tarif d'inscription hâtive, les concurrents doivent s'inscrire auprès de l'autorité organisatrice au plus tard le 3 juin 2017. Aucune inscription ne sera acceptée après le 17 juin 2017.

- 3.6 Les concurrents doivent s'inscrire sur le site de l'événement :
<http://49er.org/event/2017-junior-world-championship/>.

4. DROITS

Droits d'inscription : 349,56 \$ CA + 13 % TVH = 395,00 \$ CA (jusqu'au 3 juin 2017);
 438,05 \$ CA + 13 % TVH* = 495,00 \$ CA (après le 3 juin 2017). Comprend les frais de championnat de la classe internationale.

Droits d'inscription des entraîneurs, par personne : 57,52 \$ CA + 13 % TVH = 65,00 \$ CA (aucuns frais supplémentaires pour l'inscription des bateaux accompagnateurs)

* TVH : Taxe de vente harmonisée

5. FORMAT DE COURSE

- 5.1 Les championnats se dérouleront en séries d'ouverture et en finales. Les séries d'ouverture pourraient être divisées en séries qualificatives et en séries de courses en flotte.
- 5.2 Le format des épreuves finales se trouvera dans les instructions de course.

6. PROGRAMME

- 6.1 L'horaire des championnats est le suivant :

Mercredi 28 juin	9 h – 18 h	Inscription/Inspection
	18 h	Cérémonie d'ouverture
Jeudi 29 juin	12 h	Courses en flotte
Vendredi 30 juin	12 h	Courses en flotte
Samedi 1 ^{er} juillet	12 h	Courses en flotte
Dimanche 2 juillet	12 h	Courses en flotte et finales

La remise des prix et la cérémonie de clôture auront lieu dès que possible après les finales.

- 6.2 Le 2 juin, il n'y aura aucun signal d'avertissement après 16 h pour les courses en flotte, et après 17 h pour les finales.
- 6.3 Une réunion des entraîneurs aura lieu tous les jours, deux heures avant le signal d'avertissement.

7. JAUGE

- 7.1 Les bateaux seront soumis à des contrôles de conformité aux règles de la classe avant les courses, en fonction du programme. Des contrôles de jauge ponctuels pourraient aussi être effectués lors des championnats.
- 7.2 Un seul ensemble de voiles et un seul étai doivent être utilisés pendant l'ensemble des championnats.
- 7.3 L'équipement ne peut être remplacé qu'avec l'autorisation du comité de course.

8. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles au moment de l'inscription.

9. SITE

Les Championnats mondiaux juniors 49er et 49erFX 2017 se tiendront au Port olympique de Portsmouth et les courses auront lieu sur le plan d'eau du port de Kingston.

L'adresse postale de l'événement :
CORK
53, rue Yonge, Kingston (Ontario) K7M 6G4
Canada

10. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront au vent/sous le vent avec une porte à l'extrémité sous le vent.

11. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Les RCV 44.1 et P2.1 sont modifiées de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12. CLASSEMENT

12.1 Le système de points a minima de l'Annexe A des RCV sera en vigueur pour les séries d'ouverture.

12.2 Au moins cinq courses doivent être validées pour constituer un championnat.

13. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

13.1 Les bateaux accompagnateurs devront être inscrits auprès de l'autorité organisatrice et conformes à la réglementation locale et aux règles de l'épreuve. Les chefs d'équipe et les entraîneurs doivent s'inscrire à <http://49er.org/event/2017-junior-world-championship/> et s'enregistrer au bureau de course sur les lieux de l'événement.

13.2 En tout temps, lorsqu'à flot, les bateaux accompagnateurs doivent arborer clairement les trois lettres du code de leur autorité nationale membre de WS. Les lettres doivent faire au moins 200 mm de hauteur.

13.3 Les bateaux accompagnateurs doivent être équipés de radios VHF pour pouvoir écouter le canal de la course et prêter assistance en cas de besoin.

14. JURY INTERNATIONAL

Un jury international sera désigné conformément à la RCV 91(b). Ses décisions seront finales conformément à la RCV 70.5.

15. PRIX

Les prix des Championnats mondiaux juniors seront annoncés et remis à l'issue des finales.

- Trois meilleures équipes – 49er
- Trois meilleures équipes – 49erFX
- Trois meilleures équipes qui répondent aux exigences de genre olympiques – 49erFX

16. COMMUNICATIONS RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni envoyer ni recevoir de transmission radio, de message texte ou d'appel avec un téléphone cellulaire pendant une course.

17. ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1 500 000 \$ CA ou son équivalent pour l'épreuve.

18. ÉNONCÉ DE RISQUE

La RCV 4 stipule que « [l]a décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité ».

La voile est un sport imprévisible; par conséquent, sa pratique comprend un risque inhérent. En participant à l'épreuve, les concurrents acceptent et reconnaissent ce qui suit :

- a) Ils sont conscients du risque inhérent que comporte la pratique du sport et acceptent la responsabilité de s'y exposer et d'y exposer leur équipage et leur bateau pendant l'événement.
- b) Ils sont responsables de leur propre sécurité et de celle de leur équipage, de leur bateau et de leurs biens, qu'ils soient à flot ou à terre.
- c) Ils assument la responsabilité des blessures, dommages ou pertes résultant de leurs actes ou d'une omission.
- d) Ils sont aptes à participer à l'événement et leur bateau est en bon état et prêt à appareiller.
- e) Le fait que l'organisateur fournisse une équipe de régie de course, des bateaux patrouilleurs, des officiels et des bénévoles ne les décharge pas de leurs responsabilités.
- f) La mise à disposition des bateaux patrouilleurs est limitée à l'aide qui peut être apportée dans les circonstances, surtout dans des conditions météorologiques extrêmes.

- 18.1 Tous les concurrents de moins de 18 ans doivent fournir une DÉCLARATION PARENTALE signée avant le début des courses. Cette déclaration, ci-jointe, se trouve aussi sur le site Web <http://www.cork.org>.

19. DROITS MÉDIATIQUES, CAMÉRAS ET ÉQUIPEMENT ÉLECTRONIQUE

- 19.1 En prenant part à cet événement, les participants accordent, automatiquement et à perpétuité, à l'autorité organisatrice, à l'Association internationale de la classe 49er et à leurs commanditaires le droit de produire, d'utiliser et de publier, de temps à autre et à leur entière discrétion, des images cinématographiques, des émissions de télévision en direct ou préenregistrées et toute autre reproduction des athlètes effectuées pendant la période de la compétition, et ce, sans aucune forme de compensation.
- 19.2 Les bateaux peuvent être tenus d'avoir à bord des caméras, du matériel de sonorisation ou un appareil de positionnement selon les instructions de l'autorité organisatrice.
- 19.3 Les concurrents peuvent être tenus de participer à des entrevues et à des conférences de presse pendant les championnats.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Site Web de l'événement : <http://49er.org/event/2017-junior-world-championship/>

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec CORK :

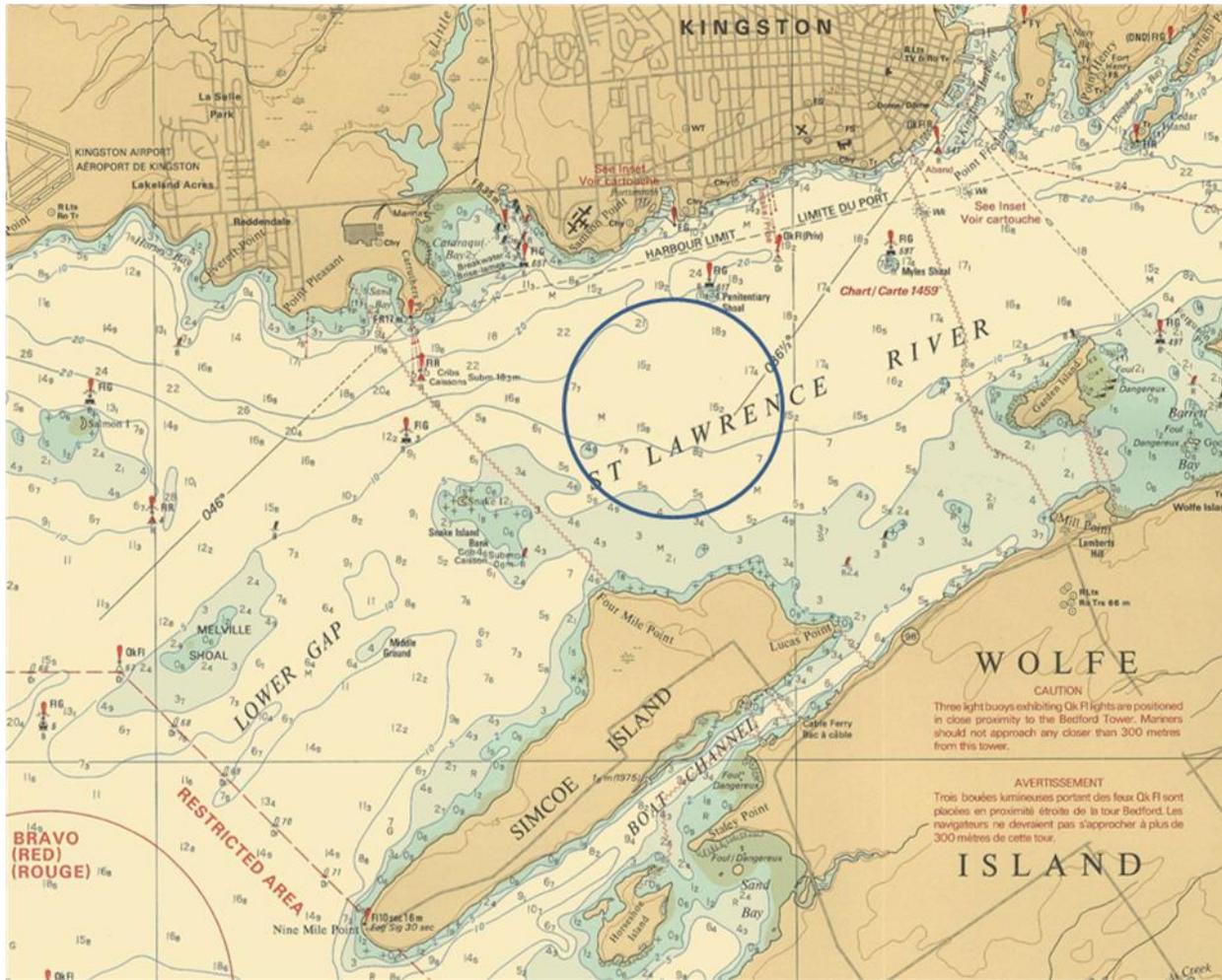
sail@cork.org

Coprésidents de l'événement : Tim Irwin et Marianne Davis

Officiel en chef : Ross Cameron

Président du jury : Grant Baldwin

ANNEXE A – ZONE DE COURSE



Annexe B – Déclaration du parent ou tuteur

Ce formulaire est exigé pour tous les athlètes de moins de 18 ans. Il doit être signé par le père, la mère, le tuteur ou toute personne agissant en son nom (*in loco parentis*).

DÉCLARATION PARENTALE (père, mère, tuteur, personne agissant *in loco parentis*) pour les participants aux épreuves de CORK

Épreuve : _____

Nom du concurrent : _____

Classe : _____

Numéro de voile : _____

Déclaration du père, de la mère, du tuteur ou de la personne agissant en son nom (*in loco parentis*)

Je confirme que je suis le tuteur légal de ce concurrent ou que j'ai été mandaté par celui-ci pour agir en son nom. J'accepte la Décharge de responsabilité ci-dessous qui exclut le droit dudit concurrent mineur de réclamer une indemnisation dans certaines circonstances. Je confirme que ledit concurrent mineur est apte à participer à la régata. Je consens à ce qu'il se soumette aux procédures de dépistage de drogues et, si on lui demande, à ce qu'il fournisse un échantillon d'urine sous observation et pour analyse par un laboratoire accrédité.

Pendant la régata (cocher une case) :

Je serai responsable de ce concurrent tout au long la régata, et pendant qu'il sera sur l'eau, je serai disponible sur le site de la régata*.

La personne nommée ci-dessous, qui a accepté d'agir *in loco parentis*, sera responsable du concurrent tout au long la régata, et pendant que le concurrent sera sur l'eau, sera disponible sur le site de la régata*.

Décharge de responsabilité

Les concurrents sont responsables de leur sécurité, à terre et sur l'eau, et rien ne diminue cette responsabilité. Il leur appartient de décider si leur bateau peut supporter les conditions météo présentes. S'ils mettent leur bateau à l'eau et prennent la mer, les concurrents confirment que leur bateau peut supporter les conditions et qu'ils sont eux-mêmes capables de naviguer dans ces conditions. Aucune action des organisateurs ne peut diminuer la responsabilité des propriétaires et concurrents, ni engager la responsabilité des organisateurs en cas de perte, dommages, décès ou blessures corporelles attribuables à la participation du bateau à une course. Le terme « organisateurs » regroupe toutes les personnes qui contribuent au déroulement de la régata. La présence de bateaux patrouilleurs ne dégage pas les propriétaires et concurrents de leurs responsabilités.

Nom du père, de la mère ou du tuteur : _____

Adresse : _____

Téléphone/cellulaire : _____

Personne agissant *in loco parentis* : _____

Téléphone/cellulaire : _____

Signature : _____

* « Site de la régata » : autant à terre que sur l'eau.